

Sous-section 2.—Administration.

L'aviation civile, qui était administrée autrefois par le ministère de la Défense Nationale, relève maintenant du ministère des Transports, créé en novembre 1936.

Les fonctions administratives relèvent du commissaire de l'aviation civile et comprennent la vérification et l'enregistrement des avions et des aéroports, l'émission des permis aux pilotes commerciaux et privés, aux mécaniciens et aux navigateurs. L'aviation civile s'occupe en plus de tracer et d'établir des routes aériennes et de tout ce qui a trait aux services aéronautiques.

Opérations provinciales.—Le service aérien provincial d'Ontario possède 18 avions pour la protection des forêts contre l'incendie, le transport, la photographie et la cartographie aériennes dans le nord de la province. Les opérations de ce service s'étendent à une région de 800 milles, de l'est à l'ouest sur 400 milles du nord au sud. Le service d'aviation du Manitoba, en 1936, a utilisé cinq avions pour la protection des forêts sous la direction du service forestier. Le service d'aviation du gouvernement de Saskatchewan a affecté quatre avions à des travaux spéciaux dans la province pour le compte du ministère des Ressources Naturelles. La Colombie Britannique et le Québec confient leurs services aériens à des firmes particulières.

Aviation commerciale.—En 1936 la principale activité des compagnies d'aviation commerciale du Canada a été le transport des voyageurs, de la marchandise et du courrier, dans les terrains miniers des régions les plus reculées du pays. Elle comprend en outre la patrouille des forêts contre l'incendie, le relevé des futaies, la photographie aérienne, l'instruction, la publicité, le transport des voyageurs sur de petites distances, etc., dans diverses parties du pays.

Aéroposte.—Des services réguliers de poste aérienne ont été établis en décembre 1927. Les statistiques des services d'aéroposte, indiquant aussi les routes parcourues, le millage et le volume de courrier transporté au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1936, se trouvent au tableau 6 p. 755, dans la partie du chapitre qui traite du ministère des Postes.

Encouragements à l'aviation.—Pour stimuler l'intérêt dans l'aviation et la faire mieux connaître, le ministère de la Défense Nationale assigne des aéroplanes légers et accorde des subventions à chacun des 22 aéroclubs suivants: Halifax, Cap-Breton, Saint-John, Montréal, Brant-Norfolk, Fort William, Hamilton, Kingston, London, Ottawa, St. Catharines, Toronto, les villes frontières, Kitchener, Brandon, Winnipeg, Moose Jaw, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver. Ce mouvement a eu pour résultat la création d'un bon nombre d'aérodromes. Les détails sur les effectifs, les avions, les hangars, les envolées, etc. des aéroclubs sont donnés dans des tableaux séparés.

Section 2.—Aéroports et avions.

Sous-section 1.—Facilités d'atterrissage.

Le noyau du grand réseau d'aérodromes et de champs d'atterrissage qui doit constituer le service aérien transcanadien est formé par les aéroports municipaux ou d'aéroclubs que l'on trouve dans la banlieue des plus grands centres urbains. Il y a aussi de nombreuses têtes de ligne surtout dans les régions minières du nord, et entre lesquelles les avions commerciaux font la navette. Le tableau 2 indique les divers genres d'aéroports.